



Circulaire

n° 10579

Lundi 1^{er} octobre 2012

Gaz naturel

Tarifs réglementés de vente

ARRÊTÉ DU 26 SEPTEMBRE 2012

AVIS DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE DU 25 SEPTEMBRE 2012

- > Un arrêté daté du 26 septembre 2012 concernant les nouveaux tarifs réglementés de vente de gaz naturel fourni à partir des réseaux publics de distribution de GDF Suez vient d'être publié au Journal officiel du 28 septembre 2012.
- > Cet arrêté, dont les dispositions sont applicables à compter du 29 septembre 2012, prévoit une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs en vigueur actuellement. Estimant que cette augmentation n'est pas suffisante pour couvrir les coûts supportés par GDF Suez, la Commission de régulation de l'énergie a émis un avis défavorable ; la hausse moyenne des tarifs aurait dû être, selon elle, de 6,1 %.
- > Figurent ci-après le texte de l'arrêté du 26 septembre 2012 ainsi que celui de l'avis défavorable de la Commission de régulation de l'énergie daté du 25 septembre 2012.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org